## LA CHUTE

DE LA

# MAISON D'ARMAGNAC

#### CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE DES RELATIONS DE LA ROYAUTÉ AVEC LA FÉODALITÉ MÉRIDIONALE AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR

#### Charles SAMARAN

Élève de l'École des Hautes-Études.

### INTRODUCTION

Le sujet; brève justification du titre. Plan. Appréciations sur quelques ouvrages d'histoire générale ayant touché au sujet. Sources : chroniques, documents diplomatiques; bibliographie.

### CHAPITRE PREMIER

LA POLITIQUE ROYALE ET L'ARMAGNAC SOUS LES COMTES JEAN IV (1418-1450) ET JEAN V (1450-1473)

Jean IV succède en 1418, comme comte d'Armagnac, à son père le connétable Bernard VII. Mariages successifs de Jean IV avec Blanche de Bretagne et Isabelle de Navarre. Situation politique du comté à son avènement : ligue signée à Aire, le 16 novembre 1418, entre Jean IV, les comtes de Foix et d'Astarac, le sire d'Albret et

Mathieu de Foix. Achat du comté de l'Isle-Jourdain et du vicomté de Gimois (14 juillet 1421). Nouveau partage avec Bernard, frère cadet de Jean IV. Pendant les premières années de son gouvernement, Jean IV jouit de la faveur du roi. Tableau de la Gascogne à cette époque,

ravages causés par les routiers et les épidémies.

Démêlés de Jean IV avec le pouvoir royal. L'affaire de Comminges (1439-1443). Relations de Jean IV avec Henri VI, roi d'Angleterre, en vue du mariage d'une de ses filles avec ce prince (1441-1443). Campagne de Charles VII contre les Anglais en Guyenne (1442-1443). Autres griefs du roi contre Jean IV. Prise de l'Isle-Jourdain et incarcération du comte (1444). Jean, vicomte de Lomagne, son fils, réfugié en Espagne, met en œuvre de puissantes influences et obtient la grâce de son père et la sienne (août 1445). Vie retirée de Jean IV. Il meurt au château de l'Isle-Jourdain le 5 novembre 1450.

Son fils Jean, vicomte de Lomagne, né dans les derniers mois de 1420, lui succède sous le nom de Jean V. Il sert depuis sa jeunesse dans les rangs de l'armée royale. A son avènement, il prête serment de fidélité au roi et s'engage à abandonner toutes ses possessions à la couronne au cas où il mourrait sans enfants mâles (février 1452). Liaison incestueuse de Jean V avec sa sœur Isabelle. Charles VII envoie contre lui une armée commandée par Chabannes et Clermont (1455). Il s'enfuit avec sa sœur au pays d'Aure. Il est traduit devant le parlement de Paris. D'abord jugé par contumace, il se présente en personne en 1457 et s'évade en 1459. Il est condamné au bannissement et à la confiscation de tous ses biens (13 mai 1460). Ses démarches à Barcelone auprès de son cousin Don Carlos.

Mort de Charles VII (22 juillet 1461); avènement de Louis XI et rentrée en grâce de Jean V (11 octobre). Confiance injustifiée de ses sujets. Le comte renoue ses coupables relations avec sa sœur Isabelle. Il entre dans la Ligue du Bien public (1465). Après les traités de Conflans et de Saint-Maur, il prête serment de fidélité au roi qui l'envoie en Catalogne contre Jean II, roi d'Aragon, Mariage de Jean V avec Jeanne de Foix, fille de Gaston IV (1468-69). Ses relations avec l'Angleterre. Campagne de Dammartin en Armagnac. Fuite de Jean V à Fontarabie, puis à Saint-Sébastien. Le parlement de Paris prononce contre lui un arrêt de confiscation de corps et de biens (7 septembre 1470). Le nouveau duc de Guyenne, Charles frère de Louis XI, rend ses domaines à Jean V qui revient d'Espagne. Le roi envoie contre lui une armée commandée par Beaujeu; Lectoure se rend (11 juin 1472), mais le comte reprend la ville par surprise quelques mois après (19 octobre). Dernière campagne commandée par le cardinal Jouffroy; meurtre de Jean V (6 mars 1473).

### CHAPITRE II

CHARLES D'ARMAGNAC VICOMTE DE FEZENSAGUET
ET LA VIE DE CHATEAU EN GASCOGNE AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Charles d'Armagnac, second fils de Jean IV, naît dans les premiers mois de 1425; on n'a que des données incertaines sur sa jeunesse. Après la prise de l'Isle-Jourdain en 1444, il est enfermé quelque temps à Albi à la prison de la Verbie. Un peu plus tard, il est envoyé en Espagne pendant que son frère aîné, le vicomte de Lomagne, va combattre les Anglais en Normandie et que Jean, bâtard d'Armagnac, prend part à la campagne de Lorraine. Revenu en Gascogne, il mène une existence paisible et assiste avec sa sœur Isabelle aux derniers moments de Jean IV à l'Isle-Jourdain.

Partage des terres d'Armagnac entre les deux frères Jean et Charles, après la mort de leur père. Charles est vicomte de Fezensaguet et de Creissels, baron de Roquefeuil, de Meyrueis et de Valleraugue, etc. Il occupe en 1453 la charge de lieutenant du duc [de Milan] à Verceil en Italie. En 1455, il est à Lectoure, où il soutient le parti de Jean V. Ses biens sont confisqués en même temps que ceux de son frère, mais Charles VII lui confirme la jouissance d'une pension annuelle de deux mille livres (29 janvier 1461). Nouveau partage du vicomte avec son frère (14-28 mai 1462). Sa situation est désormais définitivement établie.

Les comptes de Jean Amat, receveur de Fezensaguet : ils servent de base à la suite de ce chapitre.

Le vicomté de Fezensaguet; les quatre « propriétés »;

les principaux officiers.

1. Les revenus : insuffisants, quoique nombreux ; la misère du pays a son contre-coup sur le budget du vicomte.

2. Les dépenses : l'habitation ; les châteaux sont nombreux et sont l'objet de réparations fréquentes. Le train de maison; la suite du vicomte, ses serviteurs, la cuisine et l'alimentation. Les costumes; goût marqué pour les étoffes somptueuses. Les distractions : la chasse ; le fou; les récits des messagers. Les libéralités; curieuse coutume de faire à tout propos des dons en nature, en vêtements surtout; on payait même ainsi le salaire des ouvriers. Les réjouissances : fêtes religieuses, Noël, Pâques, baptême de cloches, pardon et, le Jeudi-saint. Cène où treize pauvres représentent le Christ et les douze apôtres; pèlerinages, aumônes. Établissements religieux de Mauvezin et chapelle du château; fêtes profanes: foires. Les voyages: le vicomte voyage presque continuellement dans ses terres, il va souvent à la Cour et assiste en 1468, par exemple, aux États généraux de Tours. Relations du vicomte avec divers membres de sa famille, Jean V et Isabelle surtout. Contre-coup en Fezensaguet des événements graves provoqués par le comte d'Armagnac. Main-mise du vicomté sous l'autorité du duc de Guyenne. Charles va à Bordeaux prêter hommage à son nouveau suzerain. Dans les circonstances critiques, on assemble les gentilshommes et les consuls des quatre « propriétés ». Les procès du vicomte : le procès de Millau et le procès de Malause. La défense des places : les armes, l'artillerie. Les travaux agricoles : semailles, fauchage du foin et du blé, etc. ; la vigne est la culture principale.

Dettes considérables du vicomte. Ses maîtresses (Marguerite de Claux, et non de Clam); ses bâtards (Pierre, Jean et Antoine). En 1468, il épouse Catherine, fille de Jean de Foix, comte de Candale. La maison de Foix-Grailly au xve siècle: Gaston Ier, Jean Ier, Gaston II.

L'union de Charles d'Armagnac et de Catherine est brusquement interrompue par l'emprisonnement du vicomte de Fezensaguet. Divergences des historiens sur l'époque de cet emprisonnement. Discussion tendant à prouver que Charles, absent de son vicomté depuis le mois de novembre 1470 environ, ne quitta définitivement la Gascogne que dans la première moitié de l'année 1471.

### CHAPITRE III

CHARLES D'ARMAGNAC A LA BASTILLE LE COMTÉ PENDANT SON EMPRISONNEMENT

Presque tous les renseignements que nous possédons sur l'emprisonnement de Charles sont fournis par le discours de son avocat Sabrenois aux États généraux de Tours, en 1484.

Il est enfermé d'abord à la Conciergerie du Palais, puis à la Bastille. La vie d'un prisonnier à la Bastille au xvº siècle. Le gouverneur Philippe Luillier. Supplices infligés au malheureux Charles par cet homme « impitoyable et sanguinaire ». Durée de son emprisonnement. La plupart des textes contemporains affirment qu'il se prolongea quatorze années entières. Mais cette opinion est inadmissible, Charles ayant été délivré à la fin de 1483. Il faut sans doute y voir une légende devenue officielle dès l'époque même des événements.

Pendant cette période d'une douzaine d'années, le comté se trouve livré à des malheurs de toute sorte.

Louis XI, même avant la confiscation des biens de Jean V, distribue à ses lieutenants un nombre considérable de ses domaines. Liste, plus complète que les précédentes, de ces donations. Les principaux territoires aliénés sont le Bruilhois à Jean de Rochechouart, la Lomagne à Gaston de Foix, le Gaure et le Fezensaguet à Alain d'Albret, l'Armagnac au sire de Beaujeu, le Fezensac à Ymbert de Batarnay, un nombre important de seigneuries diverses du Rouergue à Dammartin. Ces distributions sont une manœuvre politique de Louis XI.

Graves difficultés rencontrées par le roi : opposition systématique du parlement de Paris et de la Chambre des Comptes qui finissent cependant par s'incliner, mais après avoir fait traîner les choses en longueur. Compétitions, oppositions et procès entre les particuliers.

Administration des domaines aliénés par Louis XI : l'Armagnac sous Beaujeu, le Fezensac sous Batarnay ;

misère générale de ces pays.

Administration du roi dans les domaines restés sous sa main. La sénéchaussée de Rouergue, mauvaise situation financière; les déboires du receveur Alexis Cadel. La sénéchaussée d'Armagnac. Accroissement constant des charges, protestations inutiles des habitants. Le roi impose au pays de lui fournir des hommes de guerre et des vivres. Ravages causés par ses troupes à Lectoure et dans le pays environnant en 1473. Aux maux de la guerre s'ajoutent ceux de la peste noire que les textes

contemporains appellent la *Empedemia*. La misère accable la contrée.

Les habitants, qui ont à souffrir de l'oppression des officiers royaux, supportent impatiemment cet état de choses. Sentiments hostiles de la population à l'égard de la domination royale. Si Louis XI use quelquefois de clémence à l'égard de certaines personnes et de certaines villes, c'est qu'il est guidé par un intérêt plus ou moins apparent et immédiat. Il fait reconstruire Lectoure, parce que c'est une des « clés de la Guyenne ».

En résumé, Louis XI, malgré sa réputation de politique habile, ne se montra pas bien avisé dans ses rapports avec l'Armagnac conquis. Son administration défiante et répressive devait amener après sa mort une réaction violente.

#### CHAPITRE IV

LA QUESTION D'ARMAGNAC AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE TOURS LA RÉINTÉGRATION DE CHARLES D'ARMAGNAC SON GOUVERNEMENT JUSQU'A LA CURATELLE D'ALAIN D'ALBRET

Effervescence en Gascogne après la mort de Louis XI. La délivrance de Charles d'Armagnac est décidée par le Conseil de régence (fin 1483). Les États généraux sont convoqués à Tours pour le 5 janvier 1484. Les députés des pays d'Armagnac; rectifications aux renseignements donnés par le Journal du député Masselin. Des difficultés pécuniaires retardent le départ des députés.

La séance royale des États a lieu le 15 janvier. Le 2 février, la question d'Armagnac est introduite par l'évêque de Riez. Le 12, Charles d'Armagnac se jette aux genoux du roi, et son avocat, Guillaume de Sabrenois, prononce en sa faveur un plaidoyer pathétique. Authenticité et véracité de ce discours. Protestations des lieutenants de Louis XI accusés par Sabrenois. Le comte de

Dammartin et le comte de Comminges sont sur le point d'en venir aux mains. Le 19, le seigneur de Castelnau, Olivier le Roux et Robert de Balsac présentent leur défense. Mais lorsque, les États se séparent, le 14 mars 1484, la victoire est depuis longtemps assurée aux partisans des d'Armagnac.

Le 3 avril, des lettres patentes datées d'Amboise rendent à Charles la jouissance des domaines de sa maison. Précarité de cette restitution; le 19 mars, Alain d'Albret s'était déjà fait céder par Charles le comté d'Armagnac proprement dit, en compensation des 15.000 écus d'or (représentés par les terres d'Aixe et d'Ayen en Limousin) qu'il avait payés pour lui à Pierre de Beaujeu et à Anne de France, sa femme; les historiens avaient toujours assigné à cet acte important une date inexacte.

Le nouveau comte d'Armagnac quitte les bords de la Loire au commencement d'avril; le 20, il prend possession de ses domaines de Rouergue. Il s'empare à main armée de plusieurs places. Les consuls des villes d'Armagnac refusent de prêter serment de fidélité au sire d'Albret; ils ne consentent que sur les ordres formels et réitérés de leur comte.

Entrée solennelle de Charles en l'église métropolitaine d'Auch et sa réception au chapitre (21 mai). Premiers actes de gouvernement du nouveau comte. Les trois États d'Armagnac lui adressent de sages remontrances. Ligue du 10 juin entre Charles d'Armagnac, Madeleine de France, tutrice de Catherine, reine de Navarre, Alain d'Albret, Odet d'Aydie, comte de Comminges, et Jean de Foix, vicomte de Lautrec. La guerre de Foix-Navarre; siège de Maubourguet; capitulation accordée au commencement de juillet par le comte d'Armagnac aux troupes du vicomte de Narbonne. Le procès de réhabilitation de Jean V engagé au parlement de Paris; on en ignore les détails et les résultats.

Le comte essaie de racheter le comté d'Armagnac proprement dit engagé au sire d'Albret, mais il se livre à des dépenses peu en rapport avec ses faibles ressources. Ses prodigalités inquiètent les États d'Armagnac qui lui adressent de nouvelles remontrances (3 septembre). Il ne se présente pas le 20 septembre à Auch où les États s'étaient réunis suivant son désir. Mécontentement général. Le comte achève de se rendre odieux en tuant d'un coup de dague un de ses serviteurs au château de Tournon (21 septembre). Le roi lui accorde des lettres de rémission, mais avertit en même temps le parlement de Toulouse; les États d'Armagnac accordent leur confiance au sire d'Albret. Le 8 novembre, le comte donne toutes ses terres à Hugues de Chalon, seigneur de Châteauguyon, son neveu, en s'en réservant seulement l'usufruit. Le parlement de Toulouse commet le sire d'Albret au gouvernement de ses biens et à la garde de sa personne (27 novembre 1484). Vaines protestations de Charles d'Armagnac.

### CHAPITRE V

LA CURATELLE D'ALAIN D'ALBRET
ET LA CAPTIVITÉ DE CHARLES A TOURNON, PUIS A CASTELJALOUX
DESTITUTION D'ALAIN
SES SUCCESSEURS NOMMÉS PAR LE ROI

Alain d'Albret, aussitôt installé dans ses nouvelles fonctions, s'efforce de donner à ses fidèles toutes les charges de justice, de police et de finances. Il nomme Jean d'Estaing, dom d'Aubrac, et Gui d'Arpajon, vicomte de Lautrec, au gouvernement des terres d'Armagnac deçà la Garonne, se réservant sans doute celui des terres d'Armagnac delà la Garonne. Mécontentements produits dès le début par l'administration du sire d'Albret; les mau-

vais traitements qu'il inflige à Charles achèvent de tourner l'opinion contre lui.

Séquestration arbitraire du comte d'Armagnac à Tournon, puis à Casteljaloux. A la fin de 1484, Charles, alors à Tournon, écrit à plusieurs reprises à Catherine de Foix, sa femme, pour la faire venir auprès de lui. C'est sans doute dans les premiers mois de 1485 que Charles est transféré de Tournon à Casteljaloux. Il y subit une surveillance étroite, qui, jointe à la faiblesse de son esprit et de son corps, rend sa situation très pénible; il s'efforce d'en sortir et négocie avec Jean, duc de Nemours (juin). Néanmoins les choses restent en état jusqu'à la rébellion d'Alain d'Albret qui change les dispositions du roi à son égard. A la requête des parents du comte d'Armagnac et des trois États du pays, il ordonne de délivrer le prisonnier et de le mener à Paris. Jean Raphaël, conseiller au parlement de Bordeaux, est désigné pour exécuter cette commission.

Récit des mésaventures de Raphaël à Casteljaloux, puis à Rodez, où il est retenu prisonnier (novembre 1485-janvier 1486). Opposition qui lui est faite par les gens d'Albret et le parlement de Toulouse. L'autorité royale est bafouée en sa personne. Charles VIII veut en finir. Il donne une nouvelle commission au sénéchal de Querci, Guinot de Losière (31 mars). Le comte est enfin remis en liberté (25 avril) et quitte la Gascogne. Il est à Montargis le 21 mai, et on le trouve encore à Paris le 30 septembre et le 1er octobre. Le roi lui permet de jouir de ses terres sous sa main (1er octobre), mais il lui donne en même temps trois gouverneurs, dévoués aux intérêts de la monarchie, Jean de la Roche, seigneur de Chabannes, bailli de Mâcon, Jean de la Gardète, seigneur de Fontenilles, bailli de Vivarais, et Guinot de Losière, sénéchal de Querci (22 octobre 1486).

Triste situation politique et financière du comté à

cette époque. Nombreux procès au sujet de la possession des places. Charles VIII pousse au démembrement. Les recettes sont bien inférieures aux dépenses.

A son retour de la cour, le comte vit au château de Castelnau-de-Montmiral en Albigeois, sous la surveillance plus qu'étroite d'un de ses gouverneurs, Guinot de Losière. En ne laissant à Charles que la vanité de son titre, le roi poursuit toujours l'union du comté à la couronne. C'est l'idée générale qui domine à cette époque les relations de la royauté avec l'Armagnac. En 1488, la convoitise royale porte plus spécialement sur les comté et ville de Rodez. Bientôt quatre-vingt-neuf places situées dans tous les domaines d'Armagnac sont déclarées réduites au domaine de la couronne. (Cette main-mise est signifiée à Charles d'Armagnac à Montmiral le 4 septembre 1489.)

A partir de ce moment, le roi cache moins son jeu et à diverses reprises prend nettement parti contre le comte. Mais les trois États d'Armagnac, attachés à leurs traditions et à leurs seigneurs héréditaires, envoient deux ambassadeurs à Charles VIII pour lui remontrer les malheurs de leur pays et l'état de dénûment dans lequel leur comte est abandonné. La cause est portée devant le parlement de Paris et plaidée à huis clos le 23 août 1491. Jean d'Albret, sire d'Orval, Philippe de Voisins, seigneur de Montaut, et Géraud de Marestang sont nommés curateurs de Charles d'Armagnac (29 août).

#### CHAPITRE VI

LA CURATELLE DE VOISINS, D'ORVAL ET DE MARESTANG
TRISTE MORT DU COMTE D'ARMAGNAC
LE PROCÈS DE SUCCESSION

L'arrêt de curatelle est exécuté par Philippe Simon, conseiller au parlement de Paris (octobre 1491). L'état

financier du pays ne s'est pas amélioré, au contraire. Montaut, Marestang et Jean de Pompadour, délégué par Jean d'Orval aux fonctions de curateur, font rédiger à ce sujet un long mémoire qu'ils adressent à d'Orval, à Alain d'Albret et au duc de Nemours. Les trois États d'Armagnac soutiennent les revendications des curateurs (assemblée d'Auch, 43 février 1492).

Mais le duc d'Alençon provoque des troubles. Avec la complicité du roi, il avait envoyé le comte d'Astarac et Jean de Châteaudreux qui s'étaient rendus coupables de nombreux excès. Le parlement de Paris intervient. Les bâtards d'Armagnac ont le tort de vouloir imiter leurs adversaires. En 1493, la comtesse Catherine et le bâtard Pierre tentent de s'emparer de Charles d'Armagnac qui revenait de Gascogne.

Pendant ce temps, le roi travaille pour sa cause. Le 21 décembre 1493, Jean, bâtard de Chalon, se présente en son nom au comte à Castelnau-de-Montmiral pour faire valoir les droits du roi sur les terres d'Armagnac, en invoquant la donation faite par Jean V le 15 avril 1452, et l'arrêt de confiscation de septembre 1470. Charles confirme cette donation et se réserve seulement l'usufruit de ses terres.

Les intentions du roi deviennent manifestes. Il en résulte un grave conflit entre la royauté et le parlement de Paris, conflit qui remplit l'histoire de la fin de la

maison d'Armagnac.

Charles VIII ayant suspendu de leurs fonctions Montaut et Marestang, le Parlement s'oppose énergiquement à l'exécution de cet ordre. Le roi nomme à leur place Jacques de Genouillac, sénéchal d'Armagnac (16 mai 1494), et s'efforce par tous les moyens possibles de faire exécuter la main-mise du comté. Il écrit à ce sujet d'Italie à Pierre de Bourbon (1495). Il veut évoquer l'affaire au Grand Conseil; les partisans d'Armagnac, au contraire,

le duc de Nemours en particulier, entendent relever seulement du parlement de Paris. Enfin, le 23 mars 1496, l'archevêque de Reims, grand chancelier de France, se présente au Parlement avec les maîtres des requêtes et lui remontre, au nom du roi, l'urgente nécessité qu'il y a de mettre la main sur le comte d'Armagnac et ses domaines. Le Parlement s'incline et ordonne que Charles d'Armagnac soit mené à Paris.

Le comte d'Astarac, désigné par le roi pour exécuter cet arrêt, arrive en Gascogne dans le courant du mois de mai. Il attaque dans Lavardens le comte malade, et celuici s'en plaint au roi. Ravages causés dans le pays par les

troupes du commissaire.

Le Parlement, averti de ces excès, délègue de son côté un de ses conseillers, Pierre Poignant (3 août 1496); mais son départ est ajourné jusqu'au mois de mai 1497. Entre temps était intervenu un arrêt confirmatif de celui du 23 mars 1496. Difficultés de toute sorte rencontrées par Poignant: lettres menaçantes du roi; Montaut est prisonnier d'Astarac à Castelnau-Barbarens; d'Astarac et Châteaudreux, soutenus par Charles VIII, refusent d'obéir aux ordres du Parlement. Poignant regagne Paris en juin sans avoir obtenu aucun résultat.

La mort du comte d'Armagnac, survenue pendant ce temps à Castelnau-de-Montmiral, dénoue cette situation difficile. Divergences des historiens sur la date de cette mort, motifs qui permettent de la fixer au 3 juin 1497.

Quelques détails sur la vie et les séjours du comte depuis 1491; sa faiblesse d'esprit explique dans une certaine mesure les mauvais traitements qu'on lui fit subir. Il meurt à soixante-douze ans, dans la plus navrante misère, après avoir supporté tout le poids des malheurs de sa maison.

Charles VIII donne à Louis d'Amboise, évêque d'Albi, le gouvernement de l'Armagnac (9 juin). Celui-ci le délègue à son frère Hugues, seigneur d'Aubijoux, qui d'ailleurs ne l'exerça jamais en personne.

Le procès de succession s'engage devant le parlement de Paris. Les candidats se présentent en grand nombre; le roi n'est ni le moins important ni le moins intéressé. Il fait rechercher dans les archives les documents susceptibles de prouver ses droits et fait dresser un Inventaire des titres d'Armagnac. Malgré tout, l'affaire traîne en longueur pendant le règne de Louis XII. François I<sup>er</sup> y met fin en abandonnant à sa sœur, Marguerite d'Angoulême et à son beau-frère, le duc d'Alençon, ses droits sus le comté d'Armagnac (février 1515).

Après la mort du duc d'Alençon, le comté passe aux mains d'Henri II d'Albret, second mari de Marguerite, puis à Jeanne d'Albret et à Henri IV. Il est définitivement réuni à la couronne en juillet 1607.

### CONCLUSION

Résumé de l'évolution historique accomplie en Armagnac au xv<sup>e</sup> siècle. L'histoire de la chute de la maison d'Armagnac constitue un morceau important dans l'étude de la formation de l'unité politique française.

### **APPENDICES**

- 1. La Croix précieuse des comtes d'Armagnac conservée à Castelnau-de-Montmiral (Tarn).
- 2. Quelques mots sur la maison dite Maison d'Armagnac, à Rodez.
  - 3. Deux registres de chancellerie du comte Jean IV.

### PIÈCES JUSTIFICATIVES

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE LIEUX — CARTES